

Parrainage civil

Le parrainage civil est un engagement moral qui concerne les parents sans  religion ou qui ne désirent pas imposer une religion à leur enfant. Le parrainage n'a pas de valeur légale, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil.

- Jour de la cérémonie : tous les jours (sauf le dimanche)
- L'un des parents doit être obligatoirement domicilié à Saint-Marcellin
- Nationalité : toutes

Le dossier est à retirer en mairie où les modalités vous seront expliquées une date de célébration sera fixée.